

## **QUESTIONS ORALES ET INTERPELLATION**

**Mme la Présidente du Conseil** suggère, dans un souci de cohérence, de traiter de manière groupée les questions orales de M. Cools et Mme Vandeputte et l'interpellation de M. Minet, relatives au Centre culturel. L'assemblée approuve cette proposition.

### **Question orale de M. Cools : L'avenir du Centre culturel.**

**M. Cools** précise que le Centre culturel d'Uccle est le premier organisme de ce genre créé en Belgique, sur le modèle des Maisons de la culture chères à André Malraux.

Mme l'Echevine Ledan a annoncé dans un interview sur BX1 son intention de lancer une consultation populaire sur le changement de nom du Centre culturel. M. Cools se demande s'il s'agit d'une priorité car, pour sa part, il n'a jamais entendu des citoyens ucclois solliciter un tel changement. Quelles sont les raisons qui justifient ce changement de dénomination ? Le conseil d'administration du Centre est-il favorable à cette initiative ? Ce conseil d'administration a-t-il été avisé de cette proposition avant l'interview de l'échevine compétente ?

Le comité de direction du Centre a été chargé de désigner un nouveau directeur ainsi qu'un nouveau rédacteur en chef pour le Wolvendael. Le groupe Uccle en avant estime que la nomination d'un nouveau directeur pour le Centre culturel est une excellente nouvelle.

Le Collège pourrait-il communiquer la composition actuelle du comité de direction du Centre culturel ? L'opposition communale y est-elle représentée, comme ce fut le cas lors des mandatures précédentes ?

Mme l'Echevine Ledan a également annoncé dans la presse sa volonté de revoir la programmation du Centre culturel, qui doit évoluer pour atteindre un public plus jeune, sans pour autant entraîner la désaffection du public actuel. La solution consiste probablement à maintenir les activités du Centre qui fonctionnent bien tout en développant de nouvelles activités pour les plages horaires actuellement inoccupées. Le Collège pourrait-il indiquer le nombre de jours d'occupation du Centre depuis le début de l'année 2019 ?

M. Cools insiste aussi sur la nécessité de développer des activités pour les enfants au Centre culturel.

Le Centre culturel d'Uccle dispose d'une salle particulièrement spacieuse. Cet élément doit être pris en considération lors de l'établissement de la programmation.

Il faut aussi encourager la concertation entre les différents acteurs culturels (CCU, Ferme Rose, Maison des Arts,...).

### **Question orale de Mme Vandeputte : Les perspectives prochaines de développement du Centre culturel d'Uccle.**

**Mme Vandeputte** souhaite que le Centre culturel conserve son identité tout en demeurant ouvert à tous.

Selon Mme Vandeputte, le choix du nom n'est pas anodin.

En effet, voici un exemple de petit dialogue entre amis :

- « - Vous allez où ce soir ?
- Au CCU ... »

Il faut avouer que ce « petit nom » n'est pas vraiment adéquat et quand on passe à la forme orale, ça n'est plus glorieux du tout ! Car il ne faut pas se leurrer : peu de personnes disent de manière complète qu'elles se rendent au « Centre culturel d'Uccle ». De plus, ce nom se limite à indiquer une localisation. N'est-ce pas un peu maigrelet ?

Cette situation justifie la volonté de doter le Centre culturel d'un nom plus identifiant et accrocheur, que les Ucclois pourront s'approprier sans le réduire à un acronyme. Les noms attribués à d'autres centres culturels, tels que Wolubilis, Riches-Claire, Senghor, Jacques Francq, affichent un profil très spécifique. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le Centre culturel d'Uccle ?

Comment ce nouveau nom sera-t-il choisi ? Les modalités de son dévoilement ont-elles été définies ? Des échéances ont-elles été fixées ?

Les centres culturels dont les noms ont été cités assurent un ancrage avec leur territoire et leur public. Certains proposent du théâtre « jeune public », qui s'avère souvent d'une grande richesse. D'ailleurs, Mme Vandeputte a été très enthousiasmée par le programme de théâtre jeune public proposé par le Centre culturel durant le congé de Toussaint. Elle évoque à cet égard le festival « Noël au théâtre », qui se déploie sur plusieurs lieux culturels bruxellois chaque année depuis 38 ans durant la période des fêtes.

D'autres centres culturels accueillent, soutiennent, encouragent des initiatives culturelles locales ou ouvertes sur le monde, tout en étant implantées sur le territoire bruxellois.

Un nouvelle personne a été recrutée pour assurer la direction artistique du centre. Quelles sont les perspectives de développement, d'ouverture, de diversification, d'enracinement et d'envol culturel envisagées dans la foulée de l'installation de la nouvelle direction ?

### **Interpellation de M. Minet : « L'art ne reproduit pas le visible, il rend visible. » Paul Klee.**

**M. Minet** déclare que les racines de l'art, qui sont en l'homme depuis la préhistoire, répondent à ce besoin de s'exposer, d'agir, de reproduire, de secouer les contraintes, de poursuivre la quête du sacré, non sans alléger le poids de la destinée. Les productions artistiques de l'humanité ont ainsi réinventé la réalité. C'est dire combien elles ont transformé notre manière de vivre. Que l'artiste en soit éternellement honoré !

Aussi, si un centre culturel est le lieu de la mémoire, par sa programmation de spectacles, d'expositions, de conférences, mais aussi d'animations socioculturelles, il vient rejoindre la population locale ou de passage, et suscite les rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Le Centre culturel d'Uccle est reconnu à cet égard comme le premier de Belgique.

La culture et l'art sont souvent là où on ne les attend pas, soucieux du débat à propos des enjeux de société, entraînant le public par-delà des certitudes de toujours et suscitant les rencontres les plus improbables.

Ces lieux de la culture peuvent nous émouvoir par leurs spectacles, nous faire pleurer, réfléchir ou même créer. Ils poussent à l'engagement, au débat et à la critique. On y regarde des œuvres, mais pas seulement, on écoute l'artiste, mais pas uniquement, on y fait valoir son avis, mais pas tout le temps, on se frotte aux modèles artistiques, mais pas toujours. Les centres culturels proposent une saisissante image du monde dans lequel nous vivons et nous aident à le décrypter.

Un changement patronymique sera bientôt symbolisé par une nouvelle appellation. « Nommer, c'est faire exister », disait Jean-Paul Sartre. Et renommer, n'est-ce pas une façon d'accorder une nouvelle énergie à la transmission culturelle ? La transformation de l'appellation n'est pas juste un changement de nom, même si les fondations du Centre culturel ne changent pas.

Le changement rencontre aussi une dimension plus affective. Cette opération peut susciter quelques réactions de recul que nous nommerons résistance, résistance identitaire ou résistance culturelle à l'égard d'une modulation qui incite à quitter ses zones de confort et s'aventurer vers de nouveaux contextes plus incertains. Mais l'adaptation va au-delà du temps. En remaniant le nom, nous embellissons davantage encore le lieu. Nous pouvons nous demander ce que nous perdons mais aussi ce que nous gagnerons dans un futur pas si simple.

La beauté de l'art est première et nous révèle la beauté du monde. L'Art demeure pour l'Homme ce par quoi il affronte son propre destin. L'œuvre est l'ultime signe transcrit dans la matière, attestant que l'esprit veut toujours triompher de la matière, et nous mettre ainsi à l'œuvre.

**M. De Bock** déplore avec véhémence l'absence de représentants de l'opposition dans le comité de direction du Centre culturel, alors que la demande en a été formulée au sein du conseil d'administration. Contrairement aux allégations qui ont été avancées, il y a toujours eu auparavant des vice-présidents issus de l'opposition.

La présence de l'opposition est essentielle pour garantir la transparence des décisions. En outre, la législation relative au Pacte culturel impose une telle représentation dans des organismes tels que les centres culturels.

M. De Bock aimerait obtenir des explications sur les raisons qui ont empêché un changement de composition du comité de direction. S'il s'agit d'un oubli lors de l'assemblée générale d'installation, il est tout à fait possible, moyennant le respect des délais de rigueur, de convoquer une nouvelle assemblée générale pour rectifier le tir.

Pour ce qui concerne le choix du nom, M. De Bock estime qu'il faut dégager le consensus le plus large possible. Mais quel que soit le choix posé, ce sont les citoyens qui en assurent la légitimité avec le temps car un centre culturel, loin d'être la propriété des élus, est d'abord au service de la population.

**M. Hayette** n'est pas hostile par principe au changement de nom même s'il considère qu'il s'agit d'un débat accessoire.

En réalité, il faut surtout veiller à assurer l'accès le plus large à la culture. Tout en saluant l'action menée par Mme Rousseaux, M. Hayette estime que le prix exigé pour certains spectacles est prohibitif.

Il serait opportun d'offrir des places à prix modiques à des citoyens susceptibles de bénéficier de l'« article 27 ».

La mission d'éducation permanente devrait davantage être mise à l'honneur.

Selon M. Hayette, il faudrait donner une plus grande place aux initiatives locales en favorisant les synergies entre les différents centres culturels.

Grâce à l'action menée par Mme Rousseaux, le Centre culturel a un caractère multimodal qui lui permet d'accueillir aussi bien du théâtre populaire que des conférences ou des pièces de renom. De même, il est possible de monter des spectacles à la Ferme Rose ou en d'autres lieux lorsque les locaux du Centre culturel ne sont pas adaptés.

**Mme Culer** précise que le conseil d'administration, dont elle est membre, n'a pas encore abordé le sujet d'un éventuel changement de nom. Ce thème a été débattu au sein du comité directeur et il y a eu des fuites dans la presse avant que le conseil d'administration ne soit amené à se prononcer.

Mme Culer s'étonne du lancement d'une discussion sur ce sujet au sein du Conseil communal avant que le conseil d'administration n'ait eu l'occasion d'en débattre.

Mais quelle que soit la dénomination qui sera finalement adoptée, après consultation des Ucclois, le choix des projets et l'établissement de la programmation constituent assurément des tâches plus importantes.

**Mme Delvoye** rappelle que dans sa prime jeunesse, elle a participé aux « matinées enfantines » organisées par le Centre culturel et qu'elle en garde un excellent souvenir.

Elle se réjouit de constater que le Centre culturel se renouvelle dans ses idées et son mode de fonctionnement pour assurer un meilleur service à la population.

Mais la politique menée par une institution est plus importante que le nom qui lui est attribué.

**M. Desmet** réplique que les modalités d'un changement de nom ont été évoquées au sein du conseil d'administration, dont il fait également partie. En réalité, cette éventualité a été soumise pour acceptation à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le groupe Ecolo est très attaché à la dimension sociale du Centre culturel mais pour que celle-ci puisse se déployer, il convient d'obtenir la reconnaissance, dont les subsides qui en résulteraient permettraient de réduire le prix des spectacles.

M. Desmet regrette aussi les fuites dans la presse, tout en affirmant la volonté du conseil d'administration d'associer la population uccloise au choix d'un nouveau nom.

**M. le Bourgmestre** estime qu'il est tout à fait légitime de s'interroger sur la dénomination du Centre culturel, tout en admettant que d'autres sujets peuvent être considérés comme plus essentiels.

Néanmoins, ce type de question relève des missions qui incombent au conseil d'administration d'un centre culturel, et ce d'autant plus qu'un changement d'appellation vise à rendre manifeste une évolution plus générale.

Il convient donc de traiter ce thème avec sérénité.

**Mme l'Echevine Ledan** se réjouit de voir le Conseil communal débattre sur des thématiques culturelles, et ce d'autant plus que la plupart des interventions ont été très pertinentes.

L'éventualité d'une nouvelle dénomination pour le Centre culturel a bien été évoquée lors de l'interview que Mme l'Echevine Ledan a accordée à La Libre Belgique, en compagnie du nouveau directeur du Centre et de la présidente du conseil d'administration. Mais les journalistes ont une tendance naturelle à amplifier l'importance de sujets qui n'ont été abordés qu'à la marge.

Cependant, de nombreux Ucclois sont favorables à un changement de nom et ce souhait est relayé par le comité de direction ainsi que par un grand nombre d'administrateurs du Centre culturel. Ces derniers ont donc été bien informés de cette proposition, qui s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du Centre.

Vu que le public fréquentant le Centre culturel est relativement âgé, le Collège voudrait y attirer des franges plus jeunes de la population, sans pour autant brusquer les usagers habituels. Cet élargissement du public est d'autant plus nécessaire que la commune compte de plus en plus de familles avec enfants et que les moins de 18 ans représentent 23 % de la population.

Mme l'Echevine Ledan souhaite également atteindre les citoyens aux revenus modestes, qui n'ont guère l'habitude de se rendre au théâtre. Néanmoins, elle n'est pas favorable à l'option « article 27 » car ce dispositif s'avère particulièrement contraignant. Elle privilégie les contacts avec la cellule culture du CPAS, les promoteurs des projets de cohésion sociale et les acteurs socio-culturels pour permettre un accès plus aisé au Centre culturel.

De plus, des actions seront menées pour assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il y a lieu de se féliciter de la nomination d'un nouveau directeur, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une personne très expérimentée, à qui il appartiendra de préciser la programmation et la tarification, conformément au cadre fixé par le comité de direction et le conseil d'administration.

La réflexion à mener sur le changement de nom s'inscrit dans les efforts qui seront accomplis pour améliorer la communication, qui, jusqu'à présent, a été un point faible du Centre culturel.

Le comité de direction, où siègent, outre Mme l'Echevine Ledan, Mme Vinciane Morel, présidente du conseil d'administration ainsi que M. Olivier Arendt et Mme Béatrice Fraiteur, administrateurs-délégués, comprenait également un trésorier, Laurent Vanderhasselt, mais ce dernier a demandé à être déchargé de ses fonctions en raison d'un manque de disponibilité.

Lors de la mandature précédente, le comité de direction comprenait également deux vice-présidents mais le Collège a préféré restreindre le comité en limitant les effectifs pour garantir un lancement efficace des nouveaux chantiers. L'ouverture de ce comité à un membre de l'opposition est tout à fait envisageable et sera probablement entreprise au printemps prochain. Menant une réflexion générale sur les statuts des ASBL, le Collège souhaite que les statuts du Centre culturel d'Uccle soient compatibles avec ceux des autres centres culturels actifs sur le territoire de la Région bruxelloise.

Le comité de direction s'est réuni de manière quasi-hebdomadaire pendant plusieurs mois, et désormais tous les 15 jours. Le conseil d'administration se réunit, quant à lui, quatre fois par an, alors qu'il y avait trois réunions annuelles auparavant. Mais de manière générale, les interactions entre le conseil d'administration et le comité de direction sont beaucoup plus intenses que par le passé. Le 6 novembre dernier, tous les administrateurs ont été conviés à une première séance de « brainstorming » consacrée à la programmation, la communication et l'identité du Centre culturel.

L'échevinat va aussi mettre en place un comité artistique auquel tous les administrateurs pourront participer.

Les salles du Centre culturel ont été occupées 164 fois depuis le début de l'année 2019 (61 fois pour des programmations propres, 31 fois pour des activités de l'administration communale, et 72 fois pour des productions extérieures), ce qui représente une augmentation par rapport à l'année 2018, pendant laquelle les salles ont été occupées 156 fois.

Pour la première fois cette année, le Centre culturel est demeuré ouvert durant le congé de Toussaint afin d'accueillir un festival de cinéma. Mme l'Echevine Ledan a l'intention d'augmenter le taux d'occupation du Centre en élargissant le spectre de son action, tout en maintenant des périodes d'inactivité, au cours desquelles les travaux d'aménagement nécessaires pourront être réalisés. Ce développement de l'activité du centre permettra aussi de générer des recettes supplémentaires.

**M. Minet** a très bien expliqué à quel point « nommer, c'est exister ». Le choix d'un nom n'a donc rien d'anecdotique. De nombreux exemples montrent que le choix d'une dénomination particulière contribue à développer le rêve, l'imagination, l'envie de découvertes : Venerie, Archipel 19, Escale du Nord, Senghor,...

Néanmoins l'appellation « Centre culturel d'Uccle » ne disparaîtra pas pour autant, car l'ancrage sur le territoire ucclois est une réalité indéniable, mais il s'agit de rajeunir l'image du Centre pour en faire le pôle culturel qu'il mérite d'être, eu égard à son histoire (premier centre culturel de Belgique), à sa dimension (centre culturel le plus spacieux de la Région bruxelloise) et à sa localisation (à l'orée d'un parc classé, dans une zone un peu à l'écart des principales offres culturelles de la capitale).

Dès le mois de février, le conseil d'administration va réfléchir à la dénomination, de manière à dégager trois noms qui seront soumis au vote des Ucclois en mars 2020. Les services de l'échevinat réfléchissent aux modalités de ce processus mais il est d'ores et déjà établi que la population pourra y participer aussi bien par un vote électronique que par un vote sur support papier.

Normalement, la nouvelle dénomination devrait être fixée pour le mois d'avril mais le Collège envisage a priori d'attendre la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles du mois de septembre pour l'annoncer et de profiter de ce laps de temps pour procéder à une refonte du site internet, car le changement de nom vise à exprimer une métamorphose plus globale de l'identité du Centre.

Le souci d'ouvrir le Centre culturel au plus grand nombre se traduira par la multiplication de projets du type « Mon premier festival », la collaboration avec « Noël au théâtre » ainsi que l'établissement de partenariats avec les autres lieux culturels de la commune, tels que Het Huys et La Roseraie.

La nouvelle direction du centre continuera à proposer des représentations théâtrales françaises, en y mettant probablement un accent particulier mais en veillant toujours à privilégier des spectacles de qualité. Mme l'Echevine Ledan a d'ailleurs pu constater lors des rencontres citoyennes que le public est particulièrement connaisseur et exigeant sur ce point.

Par ailleurs, la programmation du Centre culturel va être élargie à de nouvelles disciplines artistiques, telles que la danse et le cirque.

Conformément aux dispositions de la Déclaration de politique générale, le Collège va tenter d'obtenir pour le Centre culturel une reconnaissance de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de décrocher des subsides. D'autres sources de subsidiation seront également sollicitées.

Quoi qu'il en soit, le choix d'un nom est la première étape d'un long processus de renouvellement, qui sera mené de manière participative, notamment par la diffusion d'un questionnaire sur le Centre culturel, auquel les citoyens seront invités à répondre.

**M. Cools** estime, comme plusieurs intervenants, qu'en ce domaine, le contenu est plus important que le nom.

Le discours tenu par la majorité présente certaines contradictions, Mme Culer prétendant que le sujet n'a pas été abordé au conseil d'administration, M. Desmet, que la proposition a été soumise à acceptation, Mme l'Echevine Ledan, que l'information a été diffusée...M. Cools souhaiterait consulter les traces écrites de ces discussions (délibérations dans les procès-verbaux du conseil d'administration, etc.).

Si la majorité persiste dans sa volonté de changer le nom, il faudrait que le maintien du nom figure parmi les options proposées car une authentique consultation citoyenne requiert la prise en compte des citoyens favorables au statu quo, qui sont plus nombreux qu'on ne l'imagine.

M. Cools ne comprend pas les arguments avancés par la majorité pour justifier la composition du comité de direction. Lorsqu'il exerçait lui-même la présidence de ce comité, il y avait deux vice-présidents issus de l'opposition et les décisions étaient toujours prises avec le souci de dégager le plus large consensus. M. Cools regrette qu'à présent, l'opposition soit réduite à la portion congrue puisqu'elle ne serait associée qu'au terme du processus.

Quoique le bilan du Centre culturel soit loin d'être négatif, il faut se remettre en question, éviter de sombrer dans la routine, et donc imaginer de nouvelles programmations. Tout en prenant acte de la volonté d'associer les administrateurs à l'élaboration de cette programmation, M. Cools insiste pour que celle-ci demeure accessible au grand public. Vu que la salle a une capacité de 800 places, il serait inopportun d'y organiser des spectacles très pointus. Les manifestations destinées à un public plus averti seraient mieux accueillies au grand foyer, qui dispose de 180 places, ou dans des lieux tels que la Maison des Arts ou la Ferme Rose.

M. Cools partage l'avis de Mme l'Echevine Ledan quant aux lacunes en matière de communication et estime que des efforts doivent encore être accomplis pour assurer l'accès du Centre culturel à des publics plus défavorisés, et ce d'autant plus que certains spectacles sont assez chers.

Le Centre culturel a tendance à répondre trop tardivement aux demandes de réservation de salles. M. Cools cite à cet égard le cas d'une chanteuse libanaise de renommée internationale, qui a fini par louer une autre salle à Bruxelles, faute d'avoir obtenu une réponse de la part du Centre culturel d'Uccle.

**M. De Bock** déplore que l'opposition ne soit pas représentée au comité de direction, sous le prétexte fallacieux de l'« efficacité » !

La précédente majorité, dont Défi faisait partie, avait davantage de respect pour l'opposition.

La remarque de M. De Bock s'inscrit dans sa critique générale du manque de transparence dont fait preuve la nouvelle majorité dans son mode de fonctionnement.

Il rappelle que la réunion de l'assemblée générale a été avancée au mois de janvier, sans doute afin d'écarter l'opposition le plus rapidement possible, mais vu que les délais de rigueur n'ont pas été respectés, il a fallu convoquer cette assemblée à deux reprises.

M. De Bock confirme les problèmes de réservation évoqués par M. Cools, en raison notamment des déficiences du site internet, qui ne mentionne pas les places disponibles à une date déterminée.

À part le recrutement d'un nouveau directeur, aucun changement notable n'a affecté la gestion du Centre culturel.

Avant tout changement de nom, il faut veiller à garantir des subventions pour le Centre.

**M. Minet** se permet de citer Raymond Devos à ce stade du débat:

« On ne sait jamais qui a raison ou qui a tort. C'est difficile de juger. Moi, j'ai longtemps donné raison à tout le monde jusqu'au jour où je me suis aperçu que la plupart des gens à qui je donnais raison avaient tort. Donc, j'avais raison. Par conséquent, j'avais tort de donner à raison à des gens qui avaient le tort de croire qu'ils avaient raison c'est-à-dire que moi qui n'avais pas tort, je n'avais aucune raison de ne pas donner tort à des gens qui prétendaient avoir raison alors qu'ils avaient tort. J'ai raison, non ? puisqu'ils avaient tort. Et sans raison encore, là j'insiste moi aussi, il arrive que j'aie tort mais quand j'ai tort, j'ai mes raisons que je ne donne pas. Ce serait reconnaître mes torts. J'ai raison, non ? »

**Mme l'Echevine Ledan** rappelle que le comité de direction et le conseil d'administration sont actifs depuis le mois d'avril.

Elle conteste les derniers propos de M. De Bock, dans la mesure où aucun centre culturel ne présente la disponibilité des salles en ligne.

Mme l'Echevine Ledan confirme que le recrutement d'un nouveau directeur, dont elle se félicite, est la première étape d'un long processus de changement mis en œuvre par le comité de direction avec l'appui du conseil d'administration.